

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 03 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le trois mars, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_18

Objet: Remises gracieuses présentées en Commission "Relation abonnés et solidarité" du 13 janvier 2026

Date de la convocation : 25/02/2026
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 24 (96%)
Nombre d'élus en distanciel : 1

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 0
Nombre de droits de vote : 24 (96%)
Secrétaire de séance : Monsieur Michel MALLET

Étaient présents : (25)

Dans la salle Vienne (24) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Madame Pascale GUITTET	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Frédy POIRIER
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En distanciel (1):

Monsieur Philippe PATEY

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2224-12-4 et R. 2224-19-2 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 07 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président modifiée par délibération en date du 29 juin 2022 ;

Vu l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 de la Direction générale des finances publiques.

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission "Relation abonnés et solidarité" s'est réunie le 13 janvier 2026 pour examiner des demandes de remise gracieuse formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations inexplicables, difficultés financières etc.).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions de la loi Warsmann, fixées à l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales, permettant de bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau et/ou d'assainissement.

La Commission a émis un avis favorable pour 13 demandes de remise gracieuse que le Président soumet ce jour aux membres du Bureau pour approbation :

Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)
1131288	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 4707429 suite à fuite sur réducteur de pression	9961	4124	5837
1145946	Remise gracieuse accordée sur la part eau de la facture d'eau n°4528041 suite à un dysfonctionnement du module radio du compteur	1798	861	937
1133017	Annulation de la facture d'eau n°4937171 suite à acte de vandalisme	716	716	0
1262929	Annulation du solde de la facture d'eau et d'assainissement n°3543994 suite à liquidation judiciaire	246	246	0
1043149	Annulation de la facture d'eau n°3629715 suite à recouvrement lors d'une procédure de succession	154	154	0

Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)
1318248	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 4824778 suite à surconsommation inexplicite	966	320	646
1170108	Remise gracieuse sur la facture d'eau n°4340687 suite à proposition du Médiateur de l'eau	299	161	138
1121455	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4567209 suite à surconsommation inexplicite	1323	476	847
1077756	Remboursement de la part assainissement des factures d'eau et d'assainissement des années 2022 à 2025	1900	899	1001
1092330	Remboursement de la part assainissement des factures d'eau et d'assainissement des années 2022 à 2025	490	309	180
1092278	Remboursement de la part assainissement des factures d'eau et d'assainissement des années 2022 à 2025	837	421	416
1092195	Remboursement de la part assainissement des factures d'eau et d'assainissement des années 2022 à 2025	1407	684	723
1092253	Remboursement de la part assainissement des factures d'eau et d'assainissement des années 2022 à 2025	3212	1521	1691
Montant total estimé des remises accordées (en € TTC)			10 892	

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accorder les 13 demandes de remise gracieuse ci-dessus mentionnées à la suite de l'avis favorable rendu le 13 janvier 2026 par la Commission "Relation abonnés et solidarité.

Le secrétaire de séance

Michel MALLET

Le Président



Rémy COOPMAN

